



artisan lapidaire en quête de réponses

Par **LTS56**, le **09/08/2019** à **16:50**

Bonjour,

Je suis en plein de démarches pour devenir micro entrepreneurs

Je suis lapidaire

Pour vous expliquer vite fait,

J'achète des pierres précieuses brutes via internet dans le monde entier (hors UE) , je les taille pour ensuite les revendre à des professionnels de la bijouterie /joaillerie ou particulier (français ou étrangers dans le monde entier)

J'ai fait la formation SPIL (formation de préparation à l'installation) mon activité a été validé par la chambre des métiers

J'ai choisi micro entrepreneurs car je ne sais pas du tout ce que ça va donner et j'exercerai cette activité en doublon de mon activité salariale

Je suis bien conscient que je perds la TVA sur mes achats

J'ai plusieurs questions qui restent sans réponse :

- je possède des pierres que j'ai acheté en tant que particulier (pour ma collection personnelle),mais je les ai taillées et maintenant Je souhaiterais les revendre , mais , on m'a dit que je n'avais pas le droit , d'autres si , pourriez vous M'éclairer , lequel dit vrai ?

J' ai Acheté ces pierres quand j'étais particulier et non professionnel (j'ai gardé toutes les factures d'achat)

- La personne qui m'a dit que j'avais le droit de les vendre m'a dit aussi que je devais payer les frais de douane des pierres que j'ai reçu qui n'ont pas été assujettis à la douane, (j'ai payé la douane sur certaines pierres mais pas toutes) il paraît que je dois quand même aller à la douane pour régler toutes mes taxes même pour des pierres d' une valeur de dix euros

Es ce vrai ?

- comment ça se passe d'ailleurs , car certaines pierres m'ont été données , que dois je faire ?

- j'ai l'intention d'exercer mon activité chez moi dans ma maison principale , Y a-t-il une démarche à effectuer pour pouvoir L'exercer sans souci ?

- je suis justement en train de faire construire ma nouvelle maison principale , mon atelier y sera à l'intérieur (pour l'instant nous en sommes qu'à la maçonnerie)

Lors de la création de la micro entreprise il me demande l'adresse de domiciliation , est-ce que je peux mettre directement ma nouvelle adresse ?

Pourriez-vous m'aider s'il vous plaît
je vous en remercie d'avance